

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



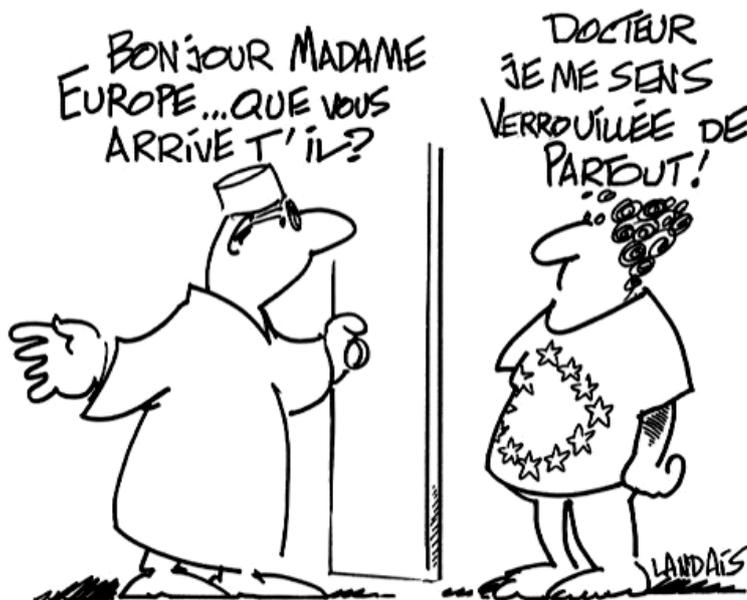
N°73 JUN 2019

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

DES PONTS, PAS DES MURS !

Dès les prémices de l'Europe, en 1948, par anticommunisme viscéral et avec le soutien des Américains, l'Europe des marchés se construit à l'abri de tout contrôle démocratique...

p. 2



Notre-Dame, monument historique ou hystérique ?

[...] l'autre drame, c'est la cascade de réactions [...] dictée par des calculs politiques hasardeux, une religiosité invasive, ou tout simplement la malhonnêteté intellectuelle.

p. 3

Contre les oppositions binaires

Depuis le déclenchement du mouvement des Gilets jaunes, le peuple, à tout le moins le mot, est mis en exergue dans bien des déclarations et des commentaires...

p. 7

Europe : des mythes au service d'une machinerie antisociale

Point de salut hors du marché, lutte contre toute forme de socialisation et leurs partisans, méfiance absolue envers la démocratie au profit d'une technocratie « ni de droite ni de gauche ».

p. 8

Algérie, la "révolution du sourire" un événement social majeur du XXI^e siècle.

Depuis février 2019, un formidable soulèvement populaire s'est rapidement déployé sur toute l'Algérie contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika pour un cinquième mandat présidentiel.

Soad Baba Aïssa p.14

AGENDA (voir page 6)

25 mai 2019 : Happening violences

6 juillet 2019 : Féministival

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page www.creal76.fr

Édito

Des ponts, pas des murs !



Sommaire

- 2 - Édito : Des ponts pas des murs !
- 3 - Chronique du mécréant : Notre-Dame, monument historique ou hystérique ?
- 4 - Mots-croisés
Notes et anecdotes
- 5 - Pour défendre l'école publique laïque, combattre le dualisme scolaire !
Normandie : toujours pour le privé
La grammaire et le genre
- 6 - Communiqué du CNAL
Agenda
- 7 - Contre les oppositions binaires
- 8 - Europe : des mythes au service d'une machinerie antisociale
- 9 - La campagne européenne n'arrête pas le CETA
- 10 - Savoir de quoi on parle
- 11 - La Vierge à la mode de Caen
- 12 - Vie du CREAL76
- 13 - Textes en ligne
- 14 - Algérie, la « révolution du sourire »
- 15 - Rouen : sélection préfectorale
- 16 - Des limites à la laïcité
À lire : « Il faut s'adapter : sur un nouvel impératif politique
- 17 - Inde : Hindutva
Bulgarie : Mauvais genre sauce bulgare
Corée du Sud
- 18 - U.S.A : le droit au service de la soumission
U.S.A : les « nones »
- 19 - Europe : Laissés pour compte
Lecture estivale : Marx à la plage
- 20 - Chronique de Rahan : Népotisme et révolution : l'avantage d'être fayot

Parmi les 34 listes en compétition pour les élections européennes, plusieurs relèvent des droites extrêmes, des royalistes au Rassemblement national relooké en passant par les identitaires et les tenants du « grand remplacement » avec expulsion des étrangers à la clé. Deux candidats - têtes de liste de la droite « présentable » - ont néanmoins des racines dans ces eaux troubles, un clamant sa religion qui ne devrait regarder que lui-même. Ces candidats veulent construire ou renforcer des murs qui n'ont rien de fictifs en Europe ou à ses frontières.

L'Europe, et singulièrement la France, ont dressé des murs réglementaires, administratifs, législatifs, policiers face aux migrations en agitant le risque fantasmé « d'appel d'air ». L'Europe a été incapable de répondre « à la crise d'asile depuis 2014 »¹. Ce fut une belle cacophonie dont les migrant-e-s et les droits fondamentaux, entre autres, celui d'asile furent les victimes. Puis les dirigeants européens ont externalisé la gestion de l'asile aux frontières, notamment au sud de la Méditerranée où des migrant-e-s vivent - en Lybie par exemple - des conditions indignes.

Un autre mur se dresse face aux populations européennes : le mur de l'argent. Dès les prémices de l'Europe, en 1948, par anticommunisme viscéral et avec le soutien des Américains, l'Europe des marchés se construit à l'abri de tout contrôle démocratique (voir Europe : *Des mythes au service d'une machinerie antisociale*, page 8). Les traités successifs, la gestion incontrôlée de l'euro, le contrôle drastique de conformité des budgets nationaux, l'architecture opaque des instances européennes sont autant de verrous tant à la démocratie élémentaire qu'à la possibilité d'une politique sociale. Les traités internationaux, tel le CETA entre l'Union européenne et le Canada, négociés en secret, s'appliquent à marche forcée. (voir *La campagne des européennes n'arrête pas le CETA*, page 9) L'austérité et le dumping social et environnemental à l'échelle du continent ont favorisé l'arrivée au pouvoir par les urnes de l'extrême droite dans plusieurs pays de l'UE et sa poussée dans tous les autres. La gestion catastrophique de la question migratoire, faite de chacun pour soi et de barrières, a attisé ces tendances. La prétention des autoproclamés pro-européens à être un rempart contre les « nationalistes » ou les « populistes » est une vaste supercherie ! **Derrière le mur de l'argent, blanchiment, évasion fiscale sont au cœur de l'Europe.** L'actuel président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker,

a laissé prospérer les « ports-francs » au Luxembourg où s'échangent des marchandises exemptées de droits de douane, « une laverie automatique à 3 milliards de dollars. »² L'évasion fiscale coûte « 900 milliards par an aux caisses des États membres de l'UE. »² Le même Juncker a favorisé les « tax-ruling » qui permettent aux Google, Apple, Facebook et autres d'échapper en grande partie aux impôts. Difficile d'obtenir le consentement des populations face à ces actions et exactions, particulièrement des 113 millions d'Européens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Macron, Trump, Juncker... sont les fondés de pouvoir de la finance contre les peuples.

Pierre Musso³ distingue trois stades de métamorphoses de l'État : l'État-Église avec des pouvoirs respectifs temporel et spirituel, l'État souverain et enfin l'État-entreprise. On peut élargir cette dernière métamorphose aux empires européen, chinois, états-unien... « La technicisation du politique conduit à la neutralisation et à la dépolitisation de l'État par la grande entreprise qui le désarme, comme lui-même l'avait fait avec l'Église. »³ Ainsi a été promue une phobie de l'État, neutralisé par des instances, traités, accords commerciaux. Cette phobie est en réalité celle du citoyen, de la démocratie, des services publics, de la politique. Les coopérations transnationales sur des principes universels et émancipateurs, l'internationalisme des combats laïque et social sont les meilleurs garants d'un avenir solidaire. □

Francis Vanhée, président du CREAL76
Le 18 mai 2019

¹ J Pascual et O Faye. *Migrants : « Les ONG ont sauvé l'honneur de l'Europe en Méditerranée »*, Le Monde, 15.04.2019

² Olduf. *Évasion fiscale : le coupable silence de l'Europe*, Mediapart, 07.05.2019

³ Pierre Musso. *L'ère de l'État-entreprise (La politique dépolitisée)*, Le Monde diplomatique, mai 2019

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELAHAYE

Notre-Dame, monument historique ou hystérique ?

Notre-Dame est un témoin important de notre histoire et à ce titre l'incendie qui l'a partiellement détruite est incontestablement un drame. Mais l'autre drame, c'est la cascade de réactions qui n'a pas manqué d'envahir la presse, et bien sûr les réseaux « sociaux », dictée par des calculs politiques hasardeux, une religiosité invasive, ou tout simplement la malhonnêteté intellectuelle.

À ce petit jeu, Trump est le plus fort, trouvant les images des flammes dévorant la cathédrale : « terribles à regarder », lui qui peut assister à la mort de milliers de migrants sans que cela ne fasse vibrer son Stetson. À l'autre extrémité ou presque de la planète Twitter, la dirigeante de l'Unef, Hafsa Askar s'en « balek », offrant avec son message aussi nul dans la forme que stupide dans le fond, du pain béni à la fachosphère.

Nos politiques ne sont pas en reste. Macron voit dans cet incendie pour « nous » (?) : « l'occasion [...] de devenir meilleurs que nous le sommes... » et le fou du Puy, dopé par ses délires paranoïaques anti-européens, affirme : « Notre-Dame est la patronne de la France ». La ligne entre respect patrimonial et allégeance religieuse a été allègrement franchie. De Bardella (RN) : « dans ce contexte de christianophobie ambiante, a-t-on le droit de s'interroger sur les causes de l'incendie ? », à Dupont-Aignan : « Il faut savoir si c'est un accident ou un attentat », l'extrême droite, jamais décevante, a choisi le camp de la bêtise complotiste la plus crasse.

« Le merveilleux tourne le dos à l'histoire. »¹ On le voit dans les déclarations de ces derniers jours. Les rhétoriques religieuses et complotistes sont de la même eau, reposent sur la même trame : l'imaginaire comme arme de conviction au détriment de toute analyse raisonnée, et vérifiable, de toute mémoire reposant sur des faits établis. « Pas besoin que les histoires aient eu effectivement lieu, pas utile que le réel coïncide avec la formulation et la narration qu'on en donne, il suffit que le discours produise son effet : convertir le lecteur, obtenir de lui un acquiescement sur la figure du personnage et de son enseignement. »²

On aurait aimé que nos responsables politiques se démarquent fermement de ce sous-texte omniprésent, justifiant la sidération, comme si Notre-Dame avait toujours existé, comme si elle devait toujours être là... pour les siècles des siècles... « Notre-Dame immortelle » en titre dans pas mal d'hebdomadaires. Il aurait fallu rappeler qu'aucune construction humaine n'échappe à l'usure du temps.

Si Notre-Dame a repoussé les frontières de sa mortalité, c'est surtout grâce à la communauté d'intérêts entre l'Église et les puissants. Cette collusion entre oligarques financiers et pouvoir religieux n'est d'ailleurs pas terminée. La reconstruction a donné l'occasion aux fortunes françaises de sortir de leurs coffres, l'argent que leur rapacité sociale leur a permis d'amasser, comme leurs nobles ancêtres qui achetaient à grand renfort d'argent volé au travail des paysans, leur part de paradis.

La religion pour détourner le bon peuple du sort qu'on lui fait subir, lui faire miroiter un ailleurs meilleur, l'idée n'est pas non plus oubliée. À preuve cette phrase de l'édito de *Téléra-*

ma signé Gilles Hervé : « Alors qu'avec le mouvement des Gilets jaunes la discorde semblait avoir imposé son rythme à la vie politique et sociale française, ce tragique soir de printemps semblait avoir ressoudé la communauté nationale dans le chagrin et la stupeur. » Oublions nos revendications bassement terrestres, et tournons nos regards, stupéfiés, vers l'éternité du ciel, pendant qu'ici et maintenant, Macron finit le sale boulot de destruction de nos derniers acquis sociaux, et que les généreux donateurs reconstituent leurs indécentes fortunes à peine écornées. La messe est dite !

L'incendie a ravagé la charpente de chêne, comme les gaz d'échappement des voitures parisiennes rongent les pierres séculaires, faisant tomber les gargouilles et ruinant les pinacles. Un accident, la pollution, pas le malin, ni la colère divine déchaînée par l'impiété qui gagne du terrain !

Cette lucidité historique éclairerait sainement les débats sur la reconstruction pollués par un fétichisme religieux hors de propos. La construction de la cathédrale elle-même, et les interventions qui par le passé ont évité sa ruine, ont été faites avec les moyens financiers existants, les savoirs techniques disponibles, une volonté politique ô combien séculiers. La passion pour le beau et pour les défis techniques, qui pouvait s'exprimer dans ces chantiers pharaoniques a sans aucun doute joué un grand rôle. Comme K. Folett le dit à propos de Jack, un des personnages de son livre *Les piliers de la terre* :



« La difficulté de mener à bien une opération aussi ambitieuse que complexe le passionnait. L'idée que les principes de la régularité de la répétition pouvaient tout à la fois simplifier la construction et aboutir à un édifice harmonieux le séduisait. Mais il doutait que la proportion fût au cœur de la beauté. Il avait le goût des choses folles et désordonnées. »

Il faut être aveugle aux lumières de l'histoire et sourd aux fracas de l'évolution scientifique pour penser que la foi seule, à peine fatiguée d'avoir soulevé des montagnes, a permis l'édification des cathédrales. « Jésus nomme donc l'hystérie de l'époque, cette croyance qu'avec la seule bonne volonté et son action entreprise au nom de Dieu, on part victorieux et l'on vainc. »³

Alors il faut reconstruire Notre-Dame, et pour ce faire se débarrasser de l'hystérie pour s'appuyer sur l'histoire, d'hier et d'aujourd'hui, une histoire banalement humaine. Et peut-être écouter la parole d'Auguste Perret, qui reconstruisit après d'autres drames : « Celui qui sans trahir les matériaux ni les programmes modernes, aurait produit une œuvre qui semblerait avoir toujours existé, qui en un mot serait banale, je dis que celui-là pourrait se tenir pour satisfait » (Contribution à une théorie de l'architecture) □

1.2.3 Traité d'athéologie M.Onfray

grille n° 55

MOTS CROISÉS

grille n° 56

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	M	E	R	I	T	O	I	R	E	S
2	E	N		C	H	E	L	S	E	A
3	R	C		O	E	I	L		E	S
4	C	R	I	N	O	L	I	N	E	S
5	E	E	C	O	L		M	U	S	E
6	N	E	O	L	O	G	I	E		N
7	A	S		A	G	I	T	E	R	A
8	I		U	T	I	L	E		A	G
9	R	H		R	E	D	E	N	T	E
10	E	P	H	E	S	E		B	A	S

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Notes et anecdotes : J'ai assisté avec beaucoup d'intérêt à la conférence qu'a donnée le CREAL76 à Saint-Pierre-de-Varengueville le 22 mars. Le thème était **La loi de 1905 et les attaques contre la laïcité**. Les attaques sont nombreuses. La loi Debré de 1959 est probablement la plus grave. Les menaces de révisions que fait peser le président de la République sont extrêmement inquiétantes. Il est d'autres agressions plus insidieuses, celles que le langage instille, ces façons de parler qu'utilisent mécaniquement les médias, ces formules que nous reprenons parfois nous-mêmes, étourdiment.

Par exemple dire je suis **incroyant** c'est penser à partir d'une matrice religieuse. Henri Pena-Ruiz utilise fréquemment les termes, **humaniste athée, agnostique** qui eux expriment des opinions spirituelles affirmées positivement.

On entend également l'expression **Un pacte laïque**. Non, la loi de 1905 n'a pas été négociée avec les Églises (les catholiques ne voulaient pas en entendre parler). Elle est une décision souveraine des représentants du peuple. Cette loi de séparation constitue une garantie institutionnelle de l'égalité comme de la liberté de tous.

On voit une historiographie décrire le processus de laïcisation comme une **sécularisation**, un transfert de fonctions autrefois confiées aux autorités religieuses. C'est encore penser à partir du religieux et oublier qu'il y a dans la laïcité la possibilité de l'émancipation. Elle a par exemple ouvert le droit à l'IVG, au mariage homosexuel.

Et puis - vous me direz peut-être que je coupe les cheveux en quatre - quand nous nous affirmons laïques nous commettons un petit abus de langage. **La laïcité n'est pas une opinion**. Il serait plus exact de dire **partisane ou partisan d'une République laïque**.

J'arrête. Je ne souhaite pas conduire les lectrices et lecteurs de *Combat laïque* à s'arracher les cheveux. □ D. B.

HORIZONTALEMENT

1. Elle prête la parole plutôt qu'elle ne la donne.
2. Coureurs ou sauteurs parfois.
3. Classe dans une œuvre prolifique ; comment était celui de Narcisse ?
4. Restaure la faïence ou la porcelaine ?
5. Massacre sur le ring ; alléger peut-être.
6. A demi fou ; laissant aux bons soins.
7. Insère en fait ; fut fatale à la voyelle finale.
8. Amateur de fèves ; meneur de fortes têtes.
9. Y a bobo ; ils portent bois.
10. Ces 2 là précèdent l'âme dans l'indifférence.

VERTICALEMENT

- A. Maintiendras.
- B. Folie pas toujours douce.
- C. Tuile parfois ; à l'entendre c'est accepter ; un bon vaut mieux que deux promis.
- D. Tire profit.
- E. Nid à gamètes ; 10 sur 10.
- F. Non acquise avec une esse ; père des bonnes.
- G. A l'ouïe enlevé ; rendit moins compact.
- H. Tenaient le manche.
 - I. Chiffre du Robin des bois hollywoodien ; unie à Ath.
 - J. Éclairasse en forêt.

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « **Lu, vu, entendu** ».
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « **Écrivez-nous** ».
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis et **inscrivez-vous (vous et vos amis) à la newsletter !**

Pour défendre l'école publique laïque, combattre le dualisme scolaire !

« *La mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception* », écrit Nathalie Mons (CNESCO, Conseil national d'évaluation du système scolaire). À catégorie sociale égale, la réussite scolaire est légèrement supérieure à l'école publique. Dans la ségrégation sociale en matière scolaire, l'impact du choix de l'enseignement privé est déterminant et s'ajoute à la ségrégation « résidentielle » note l'Insee.

L'enseignement privé à 95 % catholique sert donc à établir un entre-soi social dans un système confessionnel dont le contrôle par les évêques a été renforcé en 2013. Lui garantissant un poids politique, il est devenu la seule interface avec une population qui a déserté les églises. G. Noiriel pointe le « danger communautariste » des riches qui refusent le brassage social (exil fiscal, quartiers huppés, écoles privées). Si le taux de scolarisation dans le privé augmente légèrement, c'est désormais à cause de la croissance rapide du privé hors contrat qui répond à des niches consuméristes diverses. 157 écoles hors contrat sont créées en 2018. Parfois adulées dans les médias, elles bénéficient de niches fiscales (par exemple *la Fondation pour l'école* dont la dirigeante Anne Coffinier est liée à la Manif pour tous)¹. On y trouve de tout : une école sans programme ni horaires, une école appelée *Candide* pratiquant le « ronron thérapie » avec 75 élèves et 15 chats, des écoles de *la Fraternité-Saint-Pie-X* (intégristes), de *l'Opus Dei*, *Montessori*...

Dans le même temps, nous assistons à des régressions touchant les enfants des classes populaires. La "réforme" de l'enseignement professionnel est un obstacle supplémentaire pour l'acquisition de diplômes et donc de garanties professionnelles. La réforme des lycées, Parcoursup dressent des obstacles au choix et à la poursuite des études sur fond de ségrégation sociale. Le SGEC (Secrétariat général à l'enseignement catholique) approuve ces réformes. De plus, il compte tirer profit des dégâts qu'elles induisent. Le privé bénéficiera de l'obligation d'instruction à 3 ans.

Pour contrer cette politique, il faut que les fonds publics aillent à la seule école publique. Un euro versé au privé financé aux trois quarts sur fonds publics, c'est un euro pour aggraver la ségrégation !

L'enseignement privé - confessionnel ou patronal - étant un cheval de Troie contre l'école publique laïque, le laisser prospérer sur fonds publics affaiblit l'école publique et nos combats pour la promouvoir. Il faut défendre le principe de laïcité comme celui garantissant le plus de liberté et comme un principe d'avenir. Combat laïque et combat social sont indissociables : oublier l'un, c'est amenuiser l'autre. □

¹ D'après le site *ToutEduc* (15.04.2019) citant *Challenges*, des plaintes ont été déposées contre le réseau des écoles Espérance banlieues -16 écoles, 700 élèves - présidé par Eric Mestrallat, suite à un audit révélant des fautes de gestion par *La fondation pour l'école*

NORMANDIE : toujours pour le privé

Les centaines de milliers d'euros alloués par la Normandie alimentent en continu les établissements privés. Cette fois, c'est le CFAI (Centre de formation des apprentis de l'industrie) du lycée privé La Châtaigneraie de Mesnil-Esnard qui bénéficiera de 680 000 € de la Région complétés par 400 000 € de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), branche du MEDEF. Il s'agit de subventionner l'achat de robots, d'imprimantes 3D, et la « première ligne Schneider 4.0 Investissements ».¹ Le lycée la Châtaigneraie est un lycée privé confessionnel sous contrat d'association avec l'État. Il a un projet pastoral (« Révéler une communauté chrétienne

ouverte à toutes spiritualités qui témoigne des valeurs de l'Évangile ») traduisant son « caractère propre » mentionné dans la loi Debré. Cette loi prévoit le paiement des enseignants du privé par l'État tandis que la Région pourvoit aux dépenses d'entretien, équipements, chauffage...et personnels non enseignants ainsi qu'une partie des investissements. Le CFAI privé peut aussi prétendre au bénéfice de la loi Astier de 1919 qui subventionne sans limites les établissements privés techniques et commerciaux. Ça coûte un pognon de dingue ! Pendant ce temps-là, on dépouille les lycées professionnels publics... □

¹ *Paris-Normandie* du 25.04.2019

La grammaire et le genre

La dénonciation de la préférence masculine accordée aux adjectifs et participes passés selon la formule « le masculin l'emporte » ne date pas d'hier.

Ainsi en 1792, dans l'article 3 d'un projet de décret adressé à l'Assemblée législative sous le titre de "La Requête des dames à l'Assemblée nationale" ¹, on trouve classée comme une revendication importante ² : « *Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles.* »

Il y aura loin de la requête à sa réalisation ! □

¹ En voici la première phrase :

« Il est sans doute étonnant qu'après avoir marché à si grands pas dans la voie des réformes, et abattu, comme s'exprimait jadis l'illustre d'Alembert, une si grande partie de la forêt des préjugés, vous laissez substituer le plus antique et le plus général des abus, celui qui exclut des places, des dignités, des honneurs, et surtout du droit de siéger au milieu de vous, la plus belle, et la plus aimable moitié des habitants de ce vaste royaume. »

² En voici les deux premiers articles :

Tous les privilèges du sexe masculin sont entièrement et irrévocablement abolis dans toute la France.

Le sexe féminin jouira à toujours de la même liberté, des mêmes avantages, des mêmes droits et des mêmes honneurs que le sexe masculin.



Communiqué du Comité national d'action laïque¹ (CNAL)

Postes au concours de professeur des écoles : chute pour le public, hausse pour le privé
Les postes au concours de professeur des écoles ont été publiés au Journal officiel. Pour la deuxième année, les postes au concours du public sont en chute.

En 2019, il y aura 1 065 postes de moins qu'en 2018 (- 9 %). Dans le même temps, l'enseignement privé bénéficiera d'une hausse de 310 postes (+38 %). Cette distorsion déroge à la règle des 80/20 et attribue un nouveau privilège aux établissements privés. Pour le CNAL, il est surprenant que la baisse des besoins en recrutement ne touche que l'enseignement public. A moins que cette disposition ne soit, une anticipation des besoins des écoles maternelles privées, conséquence de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans. Cela se traduirait par l'obligation de financement du forfait communal par les municipalités, mais aussi par un développement de classes et d'écoles maternelles privées. Dans tous les cas de figure, les places offertes aux concours sont des signaux donnés aux étudiants, à leurs familles et au-delà.

Le CNAL dénonce la séparation de la jeunesse de notre pays, dans deux filières scolaires, selon des critères essentiellement sociaux. Elle n'est pas combattue mais au contraire consolidée par cette répartition des postes au concours de professeur des écoles.

Cette séparation de la jeunesse, qui est dans de nombreux territoires une véritable ségrégation, est insupportable en République : elle tourne le dos à la recherche de cohésion nationale et à la laïcité.

Face aux fractures qui divisent la société française, il est grand temps de réunir sa jeunesse dans un lieu où elle pourra faire l'expérience de la différence dans la fraternité, et cesser d'investir de l'argent public dans d'autres voies que celle de l'école publique. ☐

¹ Le CNAL est le rassemblement des parents de la FCPE, de la fédération des DDEN, de la Ligue de l'enseignement, de l'Unsa Education et du SE-Unsa (enseignants de l'UNSA).

À L'AGENDA

<p>25/05/19 15h00 à côté du lycée Camille St-Saëns à Rouen</p>	<p>Happening violences action contre les violences, notamment les féminicides à Rouen</p>
<p>6 juillet 2019</p>	<p>Féministival</p>



Après avoir pris connaissance du Traité de Rome, Pierre Mendès France prévient l'Assemblée nationale qu'il ne le votera pas. Il fait cette déclaration le 18 janvier 1955 :

« L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes : soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de tous ces pouvoirs à une autorité extérieure laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique car, au nom d'une saine économie, on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique au sens le plus large du mot nationale et internationale »

« Si le statut de la femme ne change pas, l'Algérie ne guérira pas. »

Kamel Daoud (Charlie Hebdo du 15 mai 2019)

Martine

Chronique

STORTI

Contre les oppositions binaires

Depuis le déclenchement du mouvement des Gilets jaunes, le peuple, à tout le moins le mot, est mis en exergue dans bien des déclarations et des commentaires. Mais c'est à chacun son peuple. Et à chacun son instrumentalisation.

Pour les uns, c'est le peuple de la « périphérie », ou des « territoires », ou « des zones rurales », ou de « l'identité malheureuse », un peuple français, vraiment français, et ce peuple-là, qui se dressait non sur des barricades mais sur les ronds-points, nous débarrassait aussi et enfin des banlieues, des immigrés, de la diversité, des féministes, des gays, de la théorie du genre, des familles recomposées, des bobos, du libéralisme culturel...

Pour d'autres, c'est le peuple qui s'élevait contre l'horrible Union européenne et s'attelait à la reconquête de la souveraineté française.

D'autres encore se sont réjouis de retrouver le peuple social, classe contre classe, qui enfin se révoltait contre la folie néolibérale incarnée par son plus récent avatar, Emmanuel Macron.

Et dans chaque cas, la moindre réserve à l'égard des Gilets jaunes, pour quelque raison que ce soit ne pouvait être, au choix ou en même temps, que mépris du peuple, indifférence aux fins de mois difficiles, soutien à la « macronie », complicité avec les exploiters, ignorance de la complexité des luttes populaires et même de leurs inévitables dérives...

Mais depuis plusieurs années, donc bien avant le mouvement des Gilets jaunes, une musique sans cesse plus forte se fait entendre et peu à peu, une accoutumance s'est installée. À quoi ? À plusieurs oppositions binaires, systématiques, manichéennes.

D'abord à l'opposition élites/peuple, maniée, chaque jour ou presque, à la fois par *Valeurs actuelles*, *Causeur*, *Éléments*, la

revue de la vieille nouvelle droite, *Le Figaro*, *Marianne*, pour ne citer que ceux-là, ainsi que par Le Front national devenu Rassemblement national et par La France insoumise. Inutile de préciser quelque peu qui ou quoi cette expression « les élites » désigne. S'agit-il des élites financières ? Économiques ? Médiatiques ? Intellectuelles ? Politiques ? Culturelles ? Il suffit de dire « les élites », (« les » et non pas « des », globaliser est plus facile que de faire des distinctions !), comme il suffit de les vitupérer, de surfer sur leur « débâcle », de répéter à tout va qu'elles sont « coupées du peuple », « déconnectées du réel », « mondialisées »...

Curieux, quand même, de lire ou d'entendre cette dénonciation incessante des élites sous la plume d'éditorialistes en vue, de politiques ayant alterné une vie entière mandats de député et de sénateur et fonction de ministre, d'intellectuels ayant leur rond de serviette dans tous les médias, d'universitaires.... Ils vitupèrent « les élites » mais n'en sont pas. Car « les élites », bien sûr, ce sont les autres, comme les bobos d'ailleurs !

À quoi sert le plus souvent cette rengaine de l'opposition peuple/élites ? Vient-elle en défense du peuple, comme elle le prétend ? Sert-elle à rendre visibles les inégalités, les discriminations, les écrasements, les injustices ? Bien peu.

Le plus souvent elle a une fonction idéologique, elle permet de disqualifier des idées, des analyses, des luttes. Le mot « peuple » est présent juste pour affirmer que tout ce qui est censé plaire aux « élites » déplaît au « peuple » présenté comme homogène. Ainsi le « peuple » par exemple, serait forcément pour les frontières, ou contre l'Europe, ou pour la préservation des traditions, ou encore, last but not least, contre le sociétal.

Ah l'horrible sociétal - Éric Zemmour et tant d'autres nous l'ont assez répété - qui ne concerne pas le peuple ! L'éloge du peuple peut n'être qu'un mépris déguisé ! Bien du mépris en effet dans cette idée que les droits de l'homme, l'anti-racisme, l'émancipation des femmes, les nouvelles manières de faire famille, d'être mère ou père, les rapports parents/enfants ne concerneraient pas le peuple !

Pas plus qu'il ne faut opposer « les fins de mois » à la « fin du monde », il ne faut opposer le social au sociétal, et en particulier pas pour les femmes pour qui la dissociation social/sociétal est vide de sens. Elles sont au premier rang pour la précarité, le chômage, le temps partiel imposé, les bas salaires, les faibles retraites, concernées au premier chef par la fermeture, des hôpitaux, des écoles, des crèches, des commerces de proximité et au premier rang pour le sexisme, la misogynie, les violences, la maîtrise de son corps, l'avortement etc.

À l'opposition élites /peuple d'autres se sont ajoutées au fil des années, dominants/dominés, Blancs/non Blancs, de souche/pas de souche.

Il fut un temps où l'on disait bourgeois et prolétaires. On ne le dit plus. Serait-ce parce que les bourgeois et les prolétaires ont disparu ? Ou s'agit-il juste d'un changement de mots ? Non.

Ce qui s'est installé, ce à quoi nous nous sommes accoutumés, c'est à une logique identitaire partagée par des camps opposés, à une pensée captive d'un logiciel identitaire. Un totalitarisme de l'identité a pris le pouvoir, une folie conjuguée des racines, de l'origine, de la race, de la religion. Un fonctionnement qui essentialise l'autre, l'érige en altérité radicale, attise la haine de tous contre tous.

Solitude immense de celles et ceux qui ne veulent être ni d'un camp ni de l'autre, qui se situent sur une ligne de crête, qui disent non aux identitaires des deux bords, qui refusent les assignations et les globalisations. Les haines, les oppositions identitaires, qu'elles soient de classe, de sexe, de religion, d'origine sont une politique. Une funeste politique quand elles deviennent la seule lecture d'une société.

Non pas enfouir les colères, mais les transformer, les socialiser, les républicaniser, les articuler à l'émancipation. Est-ce encore possible ? Je l'espère. Ne pas s'y atteler revient à les laisser à la dérive. Jusqu'où ? □

Les haines, les oppositions identitaires, qu'elles soient de classe, de sexe, de religion, d'origine sont une politique. Une funeste politique quand elles deviennent la seule lecture d'une société.

Europe : des mythes au service d'une machinerie antisociale

Dès les prémisses de leur construction après la Seconde Guerre mondiale, les premières institutions européennes étaient marquées par des caractéristiques toujours d'actualité. Point de salut hors du marché, lutte contre toute forme de socialisation et leurs partisans, méfiance absolue envers la démocratie au profit d'une technocratie « ni de droite ni de gauche ». Le tout camouflé derrière l'aspiration à la paix et à la coopération des nations.

Pères de l'Europe et mythes européens

L'Europe n'a pas de mère mais seulement des pères dont les noms sont mythifiés voire sanctifiés : Jean Monnet, Robert Schuman, Maurice Lagrange. Leurs biographies sont éloquentes.



Ainsi Jean Monnet (1888-1979) a fait fortune aux États-Unis dans le cadre de la prohibition imposée en 1919. À Londres, aux côtés de Churchill, il s'opposera à De Gaulle et à la « France libre ». Après guerre, il favorisera les idées de libre-échange, lancera l'idée de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Pour Monnet, l'intégration européenne permet de « conférer des compétences politiques de plus en plus importantes dans des secteurs essentiels à des institutions de nature technique échappant à tout contrôle démocratique. »¹ Monnet est opposé au parlementarisme, aux idées de 1789, d'où le rôle purement consultatif de l'assemblée parlementaire dans la CECA.

Robert Schuman (1886-1963) est un catholique conservateur également antiparlementariste. C'est l'homme du Comité des forges (De Wendel, Schneider...). Cet anti-laïque député de Metz militera pour le maintien du Concordat en Alsace-Moselle et contre les réformes du Front populaire. Ses sympathies iront aux régimes corporatistes autoritaires de Franco, Salazar, Dollfuss, Horthy. Il participe au gouvernement Pétain (sous-secrétaire d'État aux réfugiés) à qui il avait voté les pleins pouvoirs. Écarté par Laval, il passera le reste de la guerre caché dans des abbayes. Il sera frappé d'indignité nationale et d'inéligibilité après la guerre, mais le clergé et le pape interviendront. Ministre des Affaires étrangères en 1949 après Georges Bidault, il prononce « la déclaration du 9 mai 1950 annonçant la création de la CECA à l'origine d'un nouvel ordre juridique, l'ordre juridique européen. »¹



Maurice Lagrange est aussi lié à la création de la CECA « qui n'était en fait qu'une forme renouée du cartel de l'acier, mis en place par les producteurs allemands, français, belges et luxembourgeois en septembre 1926. »² Lagrange est aussi un catholique fervent ultraconservateur.

Avant guerre, « opposé aux idées de gauche véhiculées par les judéo-maçons »², il a ensuite un rôle de premier plan contre les Juifs. Il est en 1941 conseiller pour les affaires juives auprès de l'amiral Darlan avant d'être commissaire du gouvernement Pétain/Laval



au Conseil d'État en 1942. Étrangement il restera conseiller d'État. Le MRP (Mouvement républicain populaire, démocrate chrétien) sera aussi malicieusement dénommé machine à recycler les pétainistes. Spécialiste du droit communautaire, Lagrange jouera un rôle primordial pour la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux (1964).

Un projet américain

L'anticommunisme est le ciment liant nombre de partisans d'une coopération européenne. En 1948, J.-M. Domenach l'écrit dans *Esprit* (revue inspirée du catholicisme social) : « Ils ont tous en commun le même amour de l'Europe. En réalité, ils ont tous en commun d'abord la haine du communisme qui est une haine intellectuelle du marxisme chez les uns et simple haine de classe chez les autres. »²

Le congrès de la Haye en 1948 débouchera sur la création de l'OECE (Organisation européenne de la coopération économique qui deviendra OCDE en 1965). Le pape Pie XII y envoie un émissaire pour promouvoir l'idée d'Europe chrétienne. L'OECE est chargée de répartir « l'aide américaine » du plan Marshall pour le plus grand bénéfice des entreprises US.

Contrairement à la légende présentée au Musée de l'histoire européenne à Bruxelles, « L'histoire de la construction européenne a au cours de cette période, été inspirée, conçue et contrôlée par les États-Unis. »² Le gouvernement américain met en place après guerre l'ACUE (Comité européen pour l'Europe unie) financé par la CIA et des groupes privés comme Ford. Après la création de la CECA en 1951, Monnet remercia les Américains « de leur grande aide pour la réalisation de nos plans. »² En plus du volet économique (OECE, CECA), ces plans déboucheront sur l'accord de Bruxelles en 1948 au niveau militaire puis l'OTAN en 1959. Un haut fonctionnaire français écrira en 1950 : « Si les États-Unis exercent une pression sévère sur les pays européens pour que ceux-ci libèrent leurs échanges, c'est que l'intégration économique correspond aux intérêts américains. »² C'est clair !

Et Robert Schuman devenu ministre des Affaires étrangères en 1948 après la démission de Georges Bidault de rassurer les Américains : « Nous voulons encourager l'esprit d'entreprise et la concurrence. Il n'est pas question non plus de nationalisations. »² Le CNPF (Centre national du patronat français, ancêtre du MEDEF) approuve et trouve son intérêt dans la CECA : « Il ne peut y avoir harmonisation des salaires et de la demande, elle se fera au niveau le plus bas. » Ce dumping social, au niveau le plus bas, est toujours d'actualité.



Une machinerie antidémocratique et antisociale

L'architecture des institutions européennes conserve toutes les caractéristiques de ses concepteurs : méfiance du suffrage universel et de la démocratie, structures technocratiques, libéralisme économique strict comme horizon indépassable.

Le Parlement européen, dont les membres sont les seuls à être élus, a peu de pouvoirs. Les deux autres instances (Conseil de l'Europe constitué des chefs d'État et de gouvernement, la Commission européenne dont les 28 membres sont désignés par les états) concentrent l'essentiel des pouvoirs.

La Banque centrale européenne (BCE) échappant à tout contrôle parlementaire, veille à l'orthodoxie monétaire de l'euro où les politiques publiques et sociales servent de variable d'ajustement.

Les membres de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) sont désignés par les états membres, ils veillent à l'application des traités qui consacrent le dogme de la « concurrence libre et non faussée ». Il y a deux fois plus de lobbyistes à Bruxelles (25 000) que de fonctionnaires européens. Les traités européens sont des verrous libéraux qui s'additionnent et dont la révision requiert l'accord de tous les états. Sortir du libéralisme, de la concurrence, du dumping social semble dès lors une gageure dans ce cadre. Les deux déclarations suivantes sont des injonctions claires : « *Nous ne changeons pas de politique en fonction des élections* » (Jyrki Katainen, commissaire européen) ; « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens,* » (Jean-Claude Juncker, actuel président de la Commission euro-



péenne). Les budgets des états qui ne s'inscrivent pas dans ces carcans peuvent être retoqués, voire des ministres obligés de se démettre comme en Italie.

L'Europe est un empire libéral dont l'expansion continue est désormais menacée : Brexit, opposition des États-Unis, stratégie de conquête de la Chine... « *Les empires imposent à leurs états membres un ordre social uniforme, calqué sur celui qui règne au centre,* »³ c'est-à-dire, dans le cas européen, en Allemagne parfois dissimulée dans le « couple franco-allemand ». Il faut corseter, contraindre les politiques nationales au moyen d'instances internationales produisant des normes, avec des juridictions supranationales dont l'objectif est aussi de protéger les

états des récriminations populaires. « *C'est pourquoi l'empire doit les doter d'institutions nationales et internationales qui les aident à être hors de portée du suffrage universel. [...] Le libéralisme autoritaire utilise un état fort pour protéger une économie de libre marché des dangers de la démocratie politique.* »³

C'est exactement le cadre dans lequel s'inscrit le président Macron, y compris en utilisant la violence policière contre les contestations multiples. Démocratie politique, solidarité transnationale, internationalisme adviendront plus sûrement par la conjonction du combat social et du combat laïque que dans le cadre européen actuel. □

¹ Europe, d'étranges pères fondateurs, Raoul Marc Jennar, Mediapart, 14.10.2012

² Cinq jalons pour contribuer à une critique du roman européen, Marc Brunet, 30.01.2019, <https://emancipation.fr/spip.php?article1969>

³ Un empire européen en voie d'éclatement, Wolfgang Streeck, *Le Monde diplomatique*, Mai 2019

La campagne des européennes n'arrête pas le CETA

Le traité de libre échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA, Comprehensive Economic and Trade Agreement) a été vivement critiqué pour son impact négatif en termes de démocratie, d'environnement, de respect des droits sociaux. Aucune limite aux profits n'y est tolérée : normes, barrières tarifaires, principe de précaution...¹ Un bras de fer avait eu lieu à l'automne 2016 entre la Wallonie et l'Union européenne à propos du mécanisme ôtant toute souveraineté aux états. Il autorise une entreprise privée à « *attaquer en justice un état auprès d'un tribunal spécialisé, si celle-ci estime qu'une législation porte atteinte à ses perspectives économiques.* »²



Malgré tout, les eurodéputés avaient validé le CETA allégé de ce mécanisme en 2017, ouvrant la voie à son application provisoire et avant même que tous les pays ne l'aient ratifié (13 l'ont fait pour le moment). C'est alors que

le 30 avril 2019, la Cour de justice de l'UE vient mettre les points sur les i : elle valide ce mécanisme État-investisseur. Concernant la validation du CETA, prudemment, E. Macron avait choisi de « *reporter le débat à l'après européennes.* » Après tout, les élections ne sont qu'une parenthèse ! □

¹ Voir article *Le CETA, c'est quoi ?*, Combat laïque n° 68, mars 2018

² *Libre échange, la justice européenne valide un mécanisme sulfureux du CETA*, Mediapart, Rédaction, 30.04.2019

« *Beaucoup de gens seraient prêts à mourir plutôt que de penser. Et ils meurent.* »

Bertrand RUSSELL

Savoir de quoi on parle

Ces dernières semaines, il a été beaucoup question du retour de l'antisémitisme. Les débats se sont enflammés autour de la nature de ce vieux racisme enkysté depuis le Moyen Âge. Est-ce le retour de cet antisémitisme-là d'origine chrétienne ou l'émergence d'une variante islamiste produit de nos banlieues ?

Entretenir la confusion

Les démonstrations des Gilets jaunes émaillées de quelques dérapages relevant de l'antisémitisme et tout à fait condamnables auront été l'occasion de mettre les projecteurs sur la réelle actualité de ce fléau. Actualité que certains ont cru bon de saisir pour tenter d'opérer un tour de passe-passe sémantique visant à faire de l'antisémitisme et de l'antisionisme deux concepts synonymes devant relever l'un comme l'autre des tribunaux.

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les responsables politiques gagneraient en crédibilité s'ils maîtrisaient leur vocabulaire et ne participaient pas à sa falsification pour entretenir la confusion. En prétendant qu'antisémitisme et antisionisme sont les deux facettes de la même ignoble médaille, ils emboîtent le pas aux racistes anti juifs, quelle que soit l'origine de leur idéologie nauséabonde, qui pour ne pas utiliser le terme « Juif » accompagné d'adjectifs injurieux utilisent celui de « sioniste » pour atténuer le risque d'un éventuel recours en justice.

Pourtant antisémitisme et antisionisme désignent, si les mots ont un sens, deux entités bien différentes dont il est absurde de faire des synonymes. Les responsables politiques qui jouent à ce jeu de la confusion manquent à leur devoir civique et à leurs responsabilités pédagogiques au profit d'une manipulation politicienne.

Quelques précisions...

L'antisémitisme est une forme de racisme stigmatisant les Juifs¹. Depuis plusieurs années, la recrudescence d'agressions physiques, de profanations de cimetières ou de monuments commémoratifs, d'inscriptions injurieuses nous montrent que l'antisémitisme est une réalité et qu'il doit être combattu sans répit et avec rigueur. Ce qui requiert de s'abstenir de tout abus de langage non dénué d'arrière-pensées en assimilant l'antisémitisme à l'antisionisme.

En effet, le sionisme est une doctrine politique exaltant le sentiment national juif. Nationaliste pour les uns et émancipatrice pour les autres, elle revendique l'existence d'un territoire peuplé par les Juifs en Terre d'Israël. Son principal théoricien est Théodor Herzl qui publie *L'État des Juifs* en 1896.

Quand, à la fin XIXe du siècle, le concept politique du sionisme a émergé, il fut loin de faire l'unanimité dans la diaspora. L'immense majorité des Juifs s'y était opposée. Pour des raisons diverses : théologiques pour certains courants reli-

gieux, sociales développées par le mouvement ouvrier juif (le Bund²)... et pour d'autres encore par peur de perdre leurs droits civiques si difficilement reconnus.

L'antisionisme est donc originellement une pensée politique née des débats au sein de la diaspora internationale juive et pas une invention de loulous de banlieue comme on voudrait nous le faire croire.

... et la question d'Israël

Et il convient de ne pas oublier que l'antisionisme est une opinion politique soutenue par ceux et celles et y compris des Juifs et des Israéliens qui s'opposent à la politique d'expansion territoriale menée par l'État d'Israël au Moyen-Orient, une forme spécifique donc de l'anticolonialisme. C'est à l'évidence cette dernière question qui suscite la volonté de pénaliser l'antisionisme dans le but de museler toute critique de la politique israélienne.

Aggression antisémite peu médiatisée³

Les médias auront été plus discrets et les polémistes moins disert à propos d'incidents survenus lors d'un colloque organisé par l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) les 21 et 22 février derniers dont le thème de réflexion était : la nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah. Le président de

l'EHESS a dû écrire à l'ambassadeur de Pologne pour protester contre les pressions venues de Varsovie pour que soit annulé ce colloque. Le professeur Jan Gross de l'université de Princeton, auteur du livre *La peur : l'antisémitisme en Pologne après Auschwitz*, intervenant au Collège de France a eu à subir les quolibets antisémites proférés par des individus proches de l'hebdomadaire nationaliste *Gazeta Polska*. L'objectif du colloque était de faire le point sur l'antisémitisme en Pologne avant, pendant et après la guerre y compris dans la période communiste. La question reste donc sensible en Pologne dont le gouvernement vient de faire voter en 2018 une loi permettant de condamner quiconque s'aviserait de trouver une quelconque responsabilité de « la nation ou de l'État polonais » dans les crimes nazis commis en Pologne. Ces faits ont été jugés suffisamment graves pour conduire la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à demander des explications à son homologue polonais.

En ces temps de regain de l'expression "antisémite", ces incidents n'auraient-ils pas nécessité une communication plus incisive montrant que l'antisémitisme contamine y compris les sphères dirigeantes d'États membres⁴ de la communauté européenne ?

Il est vrai que les perturbateurs à l'EHESS ne portaient pas de gilets jaunes ! ☐

¹Par convention on mettra un J majuscule au nom désignant la personne revendiquant son appartenance au peuple juif et une minuscule pour désigner une personne de confession israélite. L'adjectif quant à lui restera sans majuscule.

L'antisémitisme est une forme de racisme stigmatisant les Juifs. [...]

le sionisme est une doctrine politique exaltant le sentiment national juif.

² L'Union générale des travailleurs juifs de Lituanie, de Pologne et de Russie : mouvement socialiste juif créé à la fin du XIX^e siècle dans l'Empire russe militant pour l'émancipation des travailleurs juifs dans le cadre d'un combat plus général pour le socialisme, il prône le droit des Juifs à constituer une nationalité laïque de langue yiddish. Il s'oppose tant au sionisme qu'au bolchevisme dont il critique les tendances centralisatrices.

³ Source : *Charlie Hebdo* n° 1390, page 4.

⁴Déclaration des organisateurs du colloque « La Nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah »

« À la suite du colloque sur la « Nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah », qui s'est tenu à l'École des hautes études en sciences sociales les 21-22 février 2019, une campagne de presse inouïe se développe en Pologne et sur le web en provenance des milieux proches du parti au pouvoir, y compris la première chaîne de télévision gouvernementale, qui vise à dénoncer le caractère supposé anti-Polonais de cette manifestation et sa soi-disant absence de pluralisme scientifique.

Nous rappelons que, au cours de ce colloque, où furent réunis les

plus grands spécialistes polonais, américains et français travaillant sur les relations judéo-polonaises pendant et après la Seconde Guerre mondiale, un groupe de « patriotes polonais », dont certains venus exprès de Pologne, n'a eu de cesse de perturber les débats par des invectives grossières et des injures aux relents antisémites diffusant, de surcroît, des brochures dénonçant nommément certains chercheurs.

Une telle situation ne s'était jamais produite au sein de l'EHESS. Les vociférations entendues lors du colloque et au cours de la conférence donnée par le professeur Jan Gross de l'université de Princeton au Collège de France ont rendu palpables les menaces et intimidations dont font l'objet nos collègues en Pologne. Nous les assurons de notre soutien entier. »

Audrey Kichelewski, maîtresse de conférences à l'Université de Strasbourg, **Judith Lyon-Caen**, directrice d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales, **Jean-Charles Szurek**, directeur de recherche émérite au CNRS, **Dominique Trimbur**, chargé de mission à la Fondation pour la mémoire de la Shoah, **Annette Wieviorka**, directrice de recherche émérite au CNRS, **Claire Zalc**, directrice de recherche au CNRS

La Vierge à la mode de Caen

C'est ce 24 avril à Caen, lors du meeting de lancement de la campagne de la liste LR conduite par François-Xavier Bellamy pour les élections européennes que Laurent Wauquiez s'est pris pour Bernadette à Lourdes.

LA VIERGE A LA MODE DE CAEN

MES FRÈRES BELLAMY
ET WAUQUIEZ PRIEZ POUR



Le président des autoproclamés *Les Républicains* s'est lancé dans une profession de foi dont le républicanisme semble plus inspiré par Donald Trump que par Léon Gambetta : « *Quand au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sur les ruines des villes détruites, les pères fondateurs de l'Europe décident d'inscrire sur ce drapeau bleu les étoiles de la couronne de la Vierge, ils ont conscience [...] que ce qu'ils font, ça n'est pas d'abord une construction administrative. Ce qu'ils portent d'abord, c'est une démarche de civilisation. C'est un projet de culture et d'identité tout à la fois.* »

Une fois planté le décor d'une Europe historiquement chrétienne confirmée par la construction de l'Union européenne sous les auspices de la Vierge il enfonce le clou : « *L'Europe que nous voulons, c'est celle de l'identité. [...] L'Europe que nous voulons c'est celle de la civilisation.* » Et pour lui : « *Une civilisa-*

tion, c'est d'abord des frontières. »

Dans son intervention François-Xavier Bellamy n'a pas manqué de conforter cette orientation vidant la République de sa laïcité : « *L'Europe c'est bien sûr aussi cet héritage judéo-chrétien, cette tradition chrétienne qui a fait mûrir petit à petit, pendant des siècles, le sens de la dignité humaine* ». Assortie d'un mea culpa : « *Nous avons fait une grande erreur (...) en refusant de nommer dans les traités européens les racines de notre Europe* ».

Dans le rôle du sacristain en cette occasion et apportant sa contribution à cette pieuse perspective, Hervé Morin, président de la région Normandie et président des centristes, a expliqué que l'alliance de son parti avec LR dans cette campagne constituait « *la première pierre de l'édifice qui doit nous permettre de construire une alternance* ». □

« *C'est se condamner à ne s'atteindre jamais que de rechercher son identité dans une religion, une idéologie, une nationalité, une race, une culture, une tradition, un mythe, une image. S'identifier à ce que l'on possède en soi de plus vivant, cela seul émancipe.* »

Raoul VANEIGEM

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le 09 mars à la manifestation féministe à l'appel du collectif « *Droit des*

femmes » de Rouen.

- le 19 mars à Rouen à la manifestation interprofessionnelle organisée par plusieurs syndicats.

- le 1^{er} mai à Rouen où un numéro spécial de *Combat laïque* a été distribué. [Lire le bulletin spécial](#)

- le 9 mai à Rouen pour la défense de la fonction publique.



Véronique RIEU

Le CREAL76 en partenariat avec Le Réseau des nouvelles bibliothèques de Rouen a accueilli...

le 10 mars 2019 Véronique Rieu, professeur d'histoire, pour une conférence intitulée « *Des féministes anticléricales dans une IIIe République misogyne* ».

Devant une cinquantaine de personnes réunies dans l'amphithéâtre de la médiathèque Simone-de-Beauvoir, la conférencière a expliqué pourquoi, au XIX^e siècle, l'émancipation des femmes est une condition à la laïcité et à la République.

Elle a démontré comment les féministes ont tenté de convaincre les républicains et les libres penseurs d'intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'établissement de la République.

Hélas, la misogynie fut plus forte que l'anticléricisme et c'est avec colère et amertume qu'elles finirent par créer des mouvements autonomes au XX^e siècle.

Le débat avec la conférencière s'est poursuivi autour d'un sympathique pot laïque.

Voir la conférence : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>

Lire : RIEU, V. (2015). *L'anticléricisme féministe sous la IIIe République, 1875-1914*, Paris : L'Harmattan.

Le CREAL76 était présent (environ 25 adhérents) à l'Université de toutes les cultures (UTLC) à Mont-Saint-Aignan...

le 15 mars, où environ 80 personnes ont assisté à la conférence « *Les frontières de la laïcité* » donnée par Frédérique de la Morena et animée par Jean-Numa Ducange enseignant-chercheur à l'université de Rouen.

Selon la conférencière, la laïcité est elle-même une frontière en ce sens qu'elle pose une limite entre la sphère publique et la sphère privée. Au sens juridique, la « non-reconnaissance » des cultes par l'État ne signifie pas leur ignorance, mais leur éviction de tout financement public. Les frontières de la laïcité sont actuellement fragilisées, par les jurisprudences qui vont

souvent dans le sens d'une adaptation du principe de laïcité et non de son application effective, ce qui l'affaiblit. C'est le « combat entre la règle de droit et la règle de dieu » qui s'y joue selon la conférencière.

Enfin la laïcité a des frontières territoriales puisqu'elle n'est pas appliquée de la même manière sur tout le territoire de la République et que les collectivités territoriales ont parfois des manières différenciées de l'interpréter donc de l'appliquer.

Voir la conférence : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>

Lire : DE LA MORENA, F. (2016). *Les frontières de la laïcité*. Paris : LGDJ Lextenso-éditions, collection systèmes.

Le CREAL76 a proposé une conférence-débat :

« *la loi de 1905 et les attaques contre la laïcité* ».

Le 22 mars à l'invitation de la municipalité de Saint-Pierre-de-Varengueville, Francis Vanhée, président du CREAL76 et Pierre Miléo administrateur ont retracé, devant un auditoire d'une trentaine de personnes et avec beaucoup de précisions historiques, l'enchaînement des événements qui ont abouti à l'élaboration de la « loi de 1905, loi dite de séparation des Églises et de l'État ». Cette loi subit actuellement des



attaques de toutes parts et les diverses déclarations récentes du chef de l'État font craindre une remise en cause les fondements mêmes de la loi auquel s'opposent de nombreuses associations laïques nationales et régionales.

Un débat avec la salle a prolongé la conférence.

Le CREAL76 a prêté une de ses expositions.

Du 27 mars au 27 avril, l'exposition « *La laïcité en questions* » éditée par la Bibliothèque nationale de France (BnF) a été accrochée dans la bibliothèque de Saint-Pierre-de-Varengueville.

Le 30 mars une visite commentée des panneaux animée par le CREAL76 a réuni une dizaine de personnes. Des livrets « *Éléments de réponses* » aux questions édités par le CREAL76 et Rn'Bi ont été mis à disposition des visiteurs.

« *Qu'est-ce qu'un cynique ? C'est un homme qui connaît le prix de tout et la valeur de rien.* »

Oscar WILDE

Le CREAL76 a organisé le 25 avril une sortie culturelle.

Un groupe de 25 personnes sont parties « À la découverte du patrimoine industriel de la vallée du Cailly et de la corderie Vallois » avec Alain Alexandre, historien et président de l'association du Musée de l'Homme et de l'industrie (AMHI). Après avoir évoqué l'histoire de la corderie Vallois « sauvée de la démolition », puis de sa réhabilitation en musée, Alain Alexandre a illustré l'histoire de l'industrialisation et de la vie sociale de la vallée du Cailly du XVIIIe au XXe siècle au travers de deux visites guidées d'usines textiles reconverties, toutes deux situées sur la commune de Notre-Dame-de-Bondeville en bordure du Cailly : la corderie Vallois devenue musée de la Métropole, et la très grande usine Gresland, aujourd'hui transformée en pépinière d'entreprises (confiserie d'un Centre d'aide par le travail, fabrication de pâte à modeler bio...) ou de lieu d'exposition d'art contemporain (le SHED). La corderie fonctionne grâce à une roue à aubes entraînée par l'eau du Cailly. La visite, accompagnée par un guide maniant l'humour et les jeux de mots, permet une sensibilisation à quelques techniques anciennes propres à l'industrie textile, mais aussi aux dures conditions de la vie ouvrière des



femmes et des enfants qui y travaillaient. Alain Alexandre conduisit ensuite avec sympathie et érudition la balade le long du Cailly dans l'ancien domaine Gresland. On découvre ainsi les anciens lieux de travail (usines à sheds), mais aussi les cités ouvrières ainsi que le grand domaine patronal, témoin de la richesse de l'industriel.

Une autre visite pourrait être organisée un samedi. Si vous êtes intéressé.e.s, merci de nous le faire savoir en écrivant à creal76@creal76.fr

Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en cliquant sur les liens

Canada :

Au Québec, le projet de loi 21 sur la laïcité de l'état est en cours de discussion.

Des partisans de la laïcité plaident leur cause en commission parlementaire.

L'organisme *Pour les droits des femmes du Québec* (PDF Québec), qui dit compter quelque 600 membres, a lancé le bal en plaçant que l'interdiction du port de signes religieux, dans le monde de l'éducation, ne devrait pas être limitée au personnel enseignant et aux membres de la direction du seul réseau public. [...]

« La laïcité est vue comme un principe fondateur de la démocratie et permet d'assurer la séparation entre l'Église et l'État », a renchéri Mme Benhabib. (Collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité).

Lire le texte intégral (7 mai 2019) : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168394/quebec-projet-loi-laicite-jolin-barrette-pour-droits-femmes-benhabib>

Racisme, discriminations

La Commission nationale consultative de droits de l'Homme (CNCDH)¹ publie tous les ans un rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Le niveau de tolérance n'a jamais été aussi élevé, mais les actes de menaces et violences racistes n'ont pas diminué (www.cncdh.fr/node/1960). La CNCDH, pour établir son rapport, s'appuie sur des questionnaires, des enquêtes et des contributions. Voici l'introduction de celle du Défenseur des droits.

¹ Par ailleurs, le nouveau président de la CNCDH Jean-Marie Delarue estime dans un entretien au Monde du 8 mai 2019 que « *Au nom de la sécurité, toutes nos libertés sont menacées.* »

« La lutte contre les discriminations raciales constitue l'un des domaines de compétence conférés à l'institution par la loi organique du 29 mars 2011, qui se décline en de nombreux enjeux, et notamment, celui de l'accès aux droits en lien avec la nationalité. Les problèmes d'accès aux droits des mineurs étrangers non accompagnés ou les questions d'accès aux prestations sociales et aux prestations familiales des enfants arrivant en France hors du regroupement familial restent des préoccupations centrales de son activité. Mais, dans cette édition du rapport de la CNCDH, il a souhaité mettre l'accent sur les développements récents relatifs aux discriminations fondées sur l'origine et la religion, réelles ou supposées, qui montrent à quel point ces discriminations sont graves et se diffusent toujours dans tous les domaines du quotidien.

Les saisines reçues, les instructions menées et les décisions prises par le Défenseur des droits en 2018 témoignent de la persistance des discriminations raciales. Sur l'ensemble des 94.000 dossiers reçus en 2018, 14 % des réclamations concernent le champ des discriminations. L'origine est invoquée dans 13,7 % des saisines pour discrimination, soit le deuxième critère de discrimination après le handicap (23,4 %). La nationalité représente 12,5 % des saisines et les convictions religieuses 3,1 %....

Lire la suite : www.cncdh.fr/sites/default/files/2018_12_06_contribution_ddd_rapport_cncdh_2018_validee_et_transmise_mise_en_page.pdf

Algérie, la "révolution du sourire" un événement social majeur du XXI^e siècle.

Depuis février 2019, un formidable soulèvement populaire s'est rapidement déployé sur toute l'Algérie contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika pour un cinquième mandat présidentiel. La "révolution du sourire" pacifique, initiée par la jeunesse des quartiers populaires, a mobilisé toutes les forces sociales, avec une présence spectaculaire des femmes, sans leader ou parti politique. Le peuple s'affranchit de la peur, de tous les diktats et veut s'approprier son État.



La rue a détrôné l'inamovible Bouteflika en avril 2019. Pensant que sa démission apaiserait les ardeurs des manifestants-es, le pouvoir nomme un président par intérim M. Bensalah pour organiser des élections présidentielles. Le refus de ces élections avec les "symboles du système" par les 20 millions de manifestants-es, représentatifs du corps électoral algérien, témoigne d'une rupture radicale avec le système du parti unique et l'oligarchie militaro-bureaucratique. Cette caste exerce le pouvoir, sans partage, depuis 1962, en détournant les idéaux de la lutte de libération. Elle a tronqué l'histoire par l'amnésie nationale dont celle de la terreur islamiste des années 90. Le pouvoir autocratique a détruit les institutions, la souveraineté nationale, détourné les richesses, jeté la jeunesse à la mer, spolié les femmes de leur citoyenneté. Il a organisé la rapine et la corruption au plus haut niveau de l'État.

La maturation du mouvement témoigne d'une société capable de prendre le temps pour s'organiser, rénover le champ politique et sociétal pour une égalité des chances afin de participer à l'action politique. Pour se régénérer, ce système compte sur l'essoufflement du mouvement. Il brille par son éternel credo : la division, la provocation, les manœuvres d'intimidation, la désinformation, la propagande pour détourner la mobilisation pacifiste de ses revendications pour un État de droit et la justice sociale.

Au sein de la société civile, de nombreuses arrestations ont été opérées, celle de Hadj Ghermoul, jeune militant des droits des chômeurs dans l'Ouest algérien. Il purge une peine pour outrage au président déchu. Le docteur Kameleddine Fekhar et Hadj Brahim Aoûf dans le M'Zab.. Après plus de 40 jours de grève de la faim, ils sont aujourd'hui incarcérés en milieu hospitalier. Des dizaines de jeunes sont déférés devant des juridictions et condamnés pour des troubles dont seule la police

parle. La famille de Remzi Yettou, un jeune manifestant décédé des suites d'un passage à tabac, tente vainement d'obtenir justice.

Des militantes féministes détenues dans un commissariat algérois ont subi des traitements dégradants et humiliants. Malgré tout, le mouvement populaire garde sa vigilance intacte et s'attelle à chaque fois à déjouer les provocations.

Le commandement militaire arrête les personnalités les plus révoltantes aux yeux du peuple : Ahmed Ouyahia, ancien Premier ministre, Mohamed Loukal, ministre des Finances en exercice, pour dilapidation des fonds publics, les hommes d'affaires, pour fuite des capitaux. Les deux anciens patrons des services secrets et Saïd Bouteflika, frère et "homme fort du palais" sont traduits devant la justice pour haute trahison.

Habitué aux scandales et aux règlements de comptes au sein du pouvoir, la société assiste à l'émiettement des clans au sommet de la hiérarchie de l'État par Gaïd Salah, chef d'état major. Précédemment au service des intérêts de toute l'oligarchie et de Saïd Bouteflika, il n'a jamais dénoncé les malversations. La contestation populaire s'agace de son omniprésence sur les élections, les arrestations. Ses tentatives de manœuvre et sa propagande grossière en faisant "l'éloge" de la révolution pacifique, il manipule la «fraternisation» de l'armée avec le peuple pour légitimer sa présence, dans le champ politique. Il n'est pas à l'abri du «dégagisme».

L'armée algérienne a toujours été la colonne vertébrale de la décision politique. La société s'interroge sur son rôle et son autorité dans les décisions actuelles, afin qu'elle puisse s'exprimer démocratiquement sur son avenir. L'armée doit œuvrer à sa révolution culturelle, ouvrir le champ politique au peuple et éviter toutes alliances troubles ou manœuvres scabreuses qui mènent à une répression aveugle et/ou à un putsch militaire, ruinant tous les espoirs démocratiques de ce soulèvement populaire. Ce "hirak" tire les leçons des soulèvements populaires égyptien et tunisien de 2011. Croire à "l'homme providentiel" est une erreur majeure.

Au milieu du XX^e siècle, l'Algérie a joué un rôle prépondérant dans la décolonisation des autres pays d'Afrique colonisés.

Au XXI^e siècle, le "hirak" est un événement social majeur et s'est érigé pour ôter le pouvoir entre les mains d'une oligarchie, qui ne veut rien perdre de ses intérêts.

Vu sur une pancarte le 9 mai à Rouen : **Article 35. Il est dans la Constitution de 1793 : *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.***

La société algérienne est consciente des impératifs de reconstruire l'unité populaire avec une acceptation des différences liées à la diversité culturelle, au respect des droits humains. **Les revendications démocratiques des manifestants posent les fondements d'une société basée sur la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté de conscience, l'indépendance de la justice, la conquête des libertés individuelles, collectives et la justice sociale.** La transition démocratique contribue à l'élaboration d'un nouveau projet politique car une constitution n'est pas une affaire d'experts mais une parfaite concordance des femmes, des hommes avec leur projet politique et leurs futures institutions. La modernité politique est l'issue à la sortie de crise constitutionnelle et économique du pays.

L'ampleur des mobilisations que le « hirak » déploie et les formes qu'elles prennent est une révolution d'un genre nouveau. Elle est capable de mettre en œuvre, négocier et

définir la réalisation du changement. Elle doit non seulement susciter l'intérêt de tous les progressistes de par le monde, mais elle doit aussi bénéficier du soutien qu'ils peuvent lui apporter. Toute révolution a besoin que la solidarité internationale lui soit acquise. Celle-ci ne fait pas exception. ☐

Soad BABA AISSA Militante féministe
Collectif "Révolution du sourire/ Du rejet au projet"

¹ Les jeunes de moins de 25 ans représentent 45 % de la population, le taux de chômage des jeunes était de 11,7 % en 2018 (1,440 millions). Taux de chômage des hommes 9%, des femmes 19,4 %.

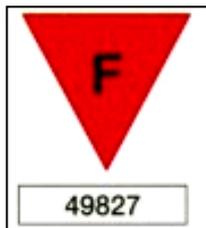
² exemple de l'Espagne en 1975 à la mort du dictateur Franco et la Révolution des œillets, en avril 1974, chute de la dictature salazariste au Portugal.

³ « Hirak », tel qu'il est utilisé par les arabisants, veut dire « mouvement »



Rouen : sélection préfectorale

Le dernier dimanche d'avril depuis 1954 a lieu la Journée nationale des victimes et des héros de la déportation. Cette cérémonie, qui a lieu dans la salle des pas perdus du palais de justice de Rouen, est présidée par le préfet. Cette année il a pris prétexte d'un protocole préfectoral suivant une instruction ministérielle de 1996 pour ne pas autoriser aux élu-e-s communistes le dépôt d'une gerbe lors de la cérémonie officielle, ce qui se faisait depuis plus de trois décennies. Mais le représentant de l'État qu'est le préfet ne semble avoir cure de la constitution laïque, puisqu'il a dérogé au protocole, sous prétexte de « tolérance locale », pour autoriser le dépôt de gerbes par les représen-



Triangle rouge des déportés politiques français (communistes, résistants...)

tants des cultes. Ceux-ci ont pu également prendre très officiellement la parole. Ainsi se sont succédé les discours des représentant-e-s des cultes catholique, israélite, protestant et musulman. La constitution n'accorde aucun rôle ni aux religions ni aux cultes dans le cadre du fonctionnement de la démocratie. Par contre, l'article 4 mentionne les partis et groupements politiques dans le cadre de « la vie démocratique de la Nation ». Tant la laïcité de l'État que la réalité historique de la déportation de celles et ceux qui ont porté le triangle rouge dans les camps appelleraient une révision des modalités de participation officielle à cette cérémonie du souvenir. ☐

Des limites à la laïcité ?

On prête à Paul Ricœur cette idée, reprise par le président de la République¹, selon laquelle l'État, en France, serait laïque alors que la société ne le serait pas.

Cette affirmation a reçu l'approbation de tous les pourvoyeurs d'adjectifs appelés à suivre le mot « laïcité ». La formule semble avoir été adoptée sans grand débat comme constituant la ligne de démarcation limitant les prérogatives de l'État en termes de gestion des comportements dans l'espace public. Jusqu'où la liberté des uns peut-elle aller sans empiéter sur la liberté des autres ? Qui sera à même de fixer les limites des uns et des autres pour permettre le spécieux et cependant fameux « vivre ensemble » avant que des situations exacerbées conduisent à la violence ?

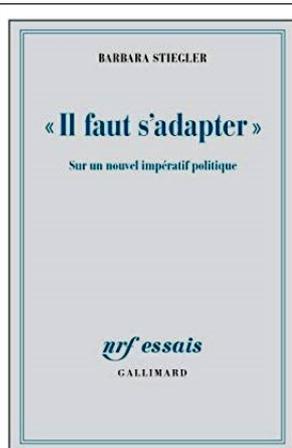
A propos de libertés publiques, tous les textes, toutes les réglementations, comportent l'obligation du respect de « l'ordre public ». Concept juridique au ton fâcheusement policier qui prête à bien des interprétations mais dont le rappel constant, y compris dans la loi de 1905 qui concerne spécifiquement les cultes et leur exercice, indique la permanence du souci de considérer leur impact sur l'ensemble de la société et non pas

auprès des seules personnes éventuellement désignées. Jules Ferry avait déjà considéré que la laïcité ne concernait pas seulement le fonctionnement des institutions de l'État dans ses différentes expressions en les libérant de l'emprise de la religion mais aussi impliquait la nécessité de veiller à ce qu'aucune « *partie religieuse de la société ne puisse asservir le reste de la société* ».

Voilà ce qui est subrepticement en cause dans les débats actuels à propos de laïcité. Ainsi si le multiculturalisme doit être considéré comme un enrichissement de la société, encore faut-il être attentif à ce qu'il ne se transforme pas en une cohabitation compétitive pour la maîtrise des territoires, de l'économie locale, de la représentation politique. Et comment se prémunir de telles néfastes perspectives si ce n'est en réaffirmant les règles de vie communes inspirées par le principe politique de laïcité.

Enfermer la laïcité dans son carcan étatique pourrait bien s'avérer être une erreur ! ☐

¹ propos tenus devant la Conférence des évêques le 9 avril 2018 : « Si la République est laïque, la société française, elle, ne l'est pas ».



Il faut s'adapter : sur un nouvel impératif politique

Barbara Stiegler¹ nous plonge dans un débat ancien et pourtant tellement d'actualité tant il s'impose aujourd'hui : le "Lippmann-Dewey debate". Américains tous deux, le premier est journaliste et diplomate quand le second est philosophe.

Ils vont s'opposer entre les deux guerres sur la manière de refonder la démocratie et le libéralisme. Le premier promet une démocratie reposant sur les experts quand le second fonde ses espoirs sur la créativité de l'intelligence humaine.

Barbara Stiegler nous conduit dans les années 1930 aux sources d'une pensée politique qui s'interroge sur la manière dont l'humanité doit faire face au rythme effréné imposé par l'économie qui se mondialise. Comment les sociétés humaines peuvent-elles éviter d'accuser trop de retard ? Cela n'est pas sans rappeler les discours actuels sur la justification des « sacrifices nécessaires » à consentir si on veut rester compétitifs car l'humanité ne peut pas être maîtresse de son destin, l'économie lui imposant de s'adapter à son tempo ! D'où la référence au darwinisme évoqué ici dans son interprétation

compétitive qui a maintenant été largement remise en cause. Mais également l'usage du vocabulaire emprunté à la biologie comme pour présenter les adaptations comme naturelles ou thérapeutiques.

Nous sommes aux sources du néolibéralisme : néo car, contrairement à l'ancien qui comptait sur la libre régulation du marché pour stabiliser l'ordre des choses, le nouveau en appelle à l'autorité des états afin de transformer les comportements humains et construire ainsi artificiellement le marché : une biopolitique en quelque sorte.

Pour Walter Lippmann les masses sont rivées à la stabilité de l'état social face aux flux qui les bousculent. Seul un gouvernement d'experts peut tracer la voie de l'évolution des sociétés engoncées dans le conservatisme des statuts. Lippmann s'oppose à John Dewey qui, à partir d'un même constat, appelle à mobiliser l'intelligence collective des publics, à multiplier les initiatives démocratiques, à inventer par le bas l'avenir collectif.

Quand la crise écologique menace la planète, les héritiers de Lippmann toujours prompts à vouloir optimiser le néolibéralisme ne devront-ils pas par soucis du pragmatisme dont ils se veulent les prosélytes enfin admettre que la course aux profits est mortifère ? ☐

¹ Professeure de philosophie politique à l'université Montaigne de Bordeaux.

STIEGLER, Barbara. **Il faut s'adapter : sur un nouvel impératif politique.** Gallimard, 2019. 328 p. 22 euros.

« *Quand la société serre les fesses, les espaces de liberté individuelle rétrécissent.* »

Roland TOPOR

Échos d'ailleurs

INDE : Hindutva

Cela signifie « l'Inde aux hindous », c'est-à-dire aux pratiquant-e-s de la religion hindouiste qui comprend plusieurs courants. Dans ce pays en passe de devenir le plus peuplé du monde, ont lieu des élections du 11 avril au 19 mai (879 millions d'électeurs). Le responsable du parti de droite nationaliste hindoue au pouvoir (BJP) dont est issu le premier ministre Narendra Modi veut jeter à la mer les immigrés musulmans illégaux.

« Un gouvernement du BJP cueillera ces infiltrés les uns après les autres et les jettera dans le golfe du Bengale »¹ a déclaré ce responsable national. Narendra Modi joue en effet sur le nationalisme, le ciblage des minorités religieuses, l'exacerbation de la crise avec le Pakistan pour éluder les questions sociales, agricoles, environnementales. « Depuis des mois des manifestations de centaines de milliers de paysans »² ne trouvent pas de réponses, bien au contraire et malgré la vague de suicides de milliers de paysans. Ils sont confrontés aux réductions drastiques des subventions, à la fin de la régulation des prix par achats gouvernementaux, aux conséquences de la promotion d'une agriculture productiviste, au désintérêt de Modi pour les effets du réchauffement climatique.

Un vent néolibéral a balayé le pays : privatisation du secteur ferroviaire et des banques, suppression de l'allocation scolaire assurant un repas à chaque enfant, remise en cause des 48 h de travail, des seuils d'autorisation de licencier, facilitation des

lock-out et attaques contre la reconnaissance des syndicats. « Les 8 et 9 janvier dernier, dans toute l'Inde, entre 150 et 200 millions de personnes ont quitté leur poste de travail »³. Avec cette politique ultralibérale, une croissance à 7,5 % - supérieure à celle de la Chine - ne suffit à répondre aux besoins sociaux et en infrastructures car elle est largement détournée pour accroître les profits tout en détériorant l'environnement. L'agitation du nationalisme et des questions religieuses par un gouvernement en butte à une contestation sociale d'ampleur fait diversion en jouant avec le feu.

La Constitution de l'Inde en fait une « république souveraine, socialiste, laïque, démocratique », les mots « laïque » et « socialiste » ont été ajoutés en 1976. La séparation du politique et du religieux, ici piétinée, n'est cependant pas stricte. Il s'agit plus d'une juxtaposition de religions également reconnues et qui peuvent obtenir des subventions publiques. En Inde comme ailleurs, la laïcité et une séparation complète du politique et du religieux s'avèrent être des conditions de l'unité à même d'éloigner les instrumentalisations identitaires, nationalistes et religieuses parfois cumulées. Elles favorisent l'unité des combats sociaux. □

¹ Agence Reuters, 12.04.2019

² Mediapart, 29.04.2019, www.mediapart.fr/journal/international/290419/inde-l-echec-de-la-politique-de-modi-ouvre-un-nouveau-laboratoire-leconomie-mondiale

³ DESQUESNES, Naïké. En Inde, les « beaux jours » attendront. *Le Monde diplomatique*, mars 2019

BULGARIE : Mauvais genre sauce bulgare

La Convention sur la prévention de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (connue sous le nom de Convention d'Istanbul – 2011) est juridiquement contraignante, mais elle doit être ratifiée par les états, ce que 32 pays d'Europe ont fait de 2013 à 2019. La Bulgarie s'y refuse et la Pologne menace de se rétracter. C'est l'article 4 qui voit se mobiliser nationalistes, traditionnalistes et religieux de toutes obédiences : « La mise en œuvre des dispositions de la présente Convention par les Parties, en particulier les mesures visant à protéger les droits des victimes,



doit être assurée sans discrimination aucune, fondée notamment sur le sexe, le genre, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, l'état de santé, le handicap, le statut marital, le statut de migrant ou de réfugié, ou toute autre situation. » Les vitupérations sont particulièrement vives sur la question de genre, d'orientation sexuelle et de famille. On trouve, se faisant la courte échelle, l'Union des patriotes (alliance de partis ultranationalistes), l'Église orthodoxe de Bulgarie qui menace d'excommunier les députés favorables à la ratification, le grand mufti de Bulgarie qui condamne « un instrument de déstabilisation de la famille ». La palme revenant peut-être au président Rumen Radev déclarant qu'il « ne servait à rien de signer le Traité puisque la violence existait toujours dans les pays qui l'avaient signé. » !

Faut-il rappeler que l'intervention des religions dans le débat législatif est toujours source de régression ? □

CORÉE DU SUD

Jusqu'à maintenant l'avortement était illégal en Corée du Sud et était passible, depuis une loi de 1953, d'un an de prison assorti d'une amende. Cela va devoir changer.

La Cour constitutionnelle, le 11 avril dernier, a considéré que cette interdiction « limite le droit des femmes à accomplir leur

propre destin et viole leur droit à la santé en restreignant leur accès à des procédures sûres en temps opportuns ». La plus haute juridiction de la Corée du Sud a donc enjoint au gouvernement de procéder au plus vite à une évolution législative allant dans ce sens.

Faute de quoi la loi de 1953 serait caduque le 1^{er} janvier 2021. □

U.S.A : Les « nones »¹

Les « sans religion » gagnent du terrain aux USA. En 2016, ce courant de pensée multiforme bien évidemment avait dépassé les catholiques (autour de 20 %)² et les protestants traditionnels en constante perte de vitesse (10 %). Les « nones » - comprendre « sans religion » - talonnent maintenant les évangéliques (25 %).

Les athées, les agnostiques et les sans affiliation religieuse que la General Social Survey désigne dans ses enquêtes sous le label « nones » constituaient 8 % de la population étatsunienne en 1990, 15 % en 1998 pour atteindre 22 % en 2016 et pourraient approcher le quart de la population en 2019.

Le poids de l'histoire

La période du maccarthysme a laissé des traces et il semble que les Étatsuniens soient réticents à répondre aux enquêteurs leur demandant s'ils sont athées, ce qui encore aujourd'hui équivaut à se déclarer communiste. Aussi ne répondaient-ils positivement qu'à 3 % en 2014 selon le Pew Research Center alors que lorsqu'on leur demande s'ils croient en Dieu, ils répondent à 11 % par la négative. Cette attitude conduit des chercheurs américains à penser qu'aujourd'hui près de 25 % de leurs concitoyens seraient non-croyants ou agnostiques, soit plus de 64 millions d'adultes. Les statistiques ethniques autorisées aux USA permettant d'affiner cette enquête, il apparaît que les Blancs non hispaniques (62 % de la population globale) formeraient 68 % de ces « nones ».

Une jeunesse de plus en plus incrédule

Le Public Religion Research Institute a observé dans une récente enquête que 40 % des 18/25 ans ne craignent pas de se déclarer « none » soit quatre fois plus qu'en 1980. Plus le niveau d'étude s'élève, plus cette propension au scepticisme religieux semble se confirmer.

Le sociologue Phil Zuckermann, professeur au Pitzer College

en Californie et auteur de *Society without God* (New York University press) ou *Living the Secular Life* (Penguin press) livre ce commentaire : « *Cela ne concerne d'ailleurs pas que les études scientifiques, mais aussi l'histoire, la psychologie, la sociologie... Ces disciplines érodent la croyance des étudiants. Une fois que vous avez été familiarisé à l'histoire des religions ou à la psychologie des croyances, cela est plus difficile de conserver sa foi. L'université, et le fait de développer des amitiés avec des personnes d'un autre milieu que le vôtre, renforcent le scepticisme* ».

Changer de regard ?

Devrons-nous bientôt changer de regard sur nos amis d'Outre-Atlantique ? Rappelons d'abord que l'image que nous avons des États-Unis relève plus de traditions qui se sont installées au fil du temps que d'institutions établies. Pas d'Être suprême dans la Constitution pas plus que de religion d'État. Jefferson n'avait pas envisagé de serment sur la Bible et avait même expurgé les Évangiles de tout ce qui relevait du miracle ou de la transcendance. La devise nationale officielle des États-Unis « *In God We Trust* » n'a été adoptée par le Congrès qu'en 1956. Elle a remplacé « *E Pluribus Unum* », (« De plusieurs, un »), qui apparaît sur le grand sceau des États-Unis mais qui n'a cependant pas été abolie. C'est au XIXe siècle que la tradition puritaine s'est développée, courant religieux auquel Trump doit son élection : plus de 80 % des évangéliques ont voté pour lui.

Cette évolution du partage confessionnel de la population étatsunienne aura-t-elle des conséquences politiques ? Habituellement les grands courants religieux ne manquent pas de mobiliser leurs fidèles lors des diverses élections. On peut penser que cette émergence des « nones » embarrassera les états-majors politiques toujours attentifs à ne pas offenser les croyants. □

¹ et non pas « nonnes » !

² confrontés aux scandales de pédophilie mais dont le niveau se maintient grâce à l'immigration hispanique.

Source : Le Point.fr du 19/01/2019

U.S.A : Le droit au service de la soumission

Les amendes record (40 milliards d'euros au total) qu'ont à payer aux États-Unis des entreprises européennes (Alstom, BNP, Commerzbank...) et aussi d'autres régions du monde relèvent de deux catégories : une soi disant lutte contre la corruption ou la violation d'embargos décrétés unilatéralement (Lybie, Soudan, Iran...). « *En réalité, la guerre économique a remplacé la guerre froide,* » analyse Ali Laïdi. ¹ Il suffit qu'il existe un lien même ténu avec les États-Unis (transaction en dollars, mais aussi un simple bureau ou une adresse gmail) pour que le département de la Justice puisse engager une procédure et demander alors des milliers de

données parfois stratégiques aux entreprises poursuivies. La justice américaine passe par-dessus la Cour pénale internationale ou l'OMC (Organisation mondiale du commerce) dont l'orthodoxie libérale est pourtant marquée. Et certaines entreprises condamnées, fragilisées, peuvent être rachetées par... des firmes américaines comme la branche énergie d'Alstom par General Electric ! « *Le potentiel de la diversité des sociétés humaines est en jeu [...] les Américains veulent imposer leurs normes, leur conception du monde, leur mode de vie.* »¹

¹ BÉNABENT, Juliette. « Le droit : l'arme des États-Unis pour mettre au pas les sociétés européennes. *Télérama*, 26-04-2019

« *Sans l'invention de la roue, les coureurs du Tour de France seraient condamnés à porter leur bicyclette sur le dos.* »

Pierre DAC

EUROPE : Laissés pour compte

Les pays de l'est européen connaissent une vague d'émigration qui confine à l'exode. Ils sont aussi, de la Pologne à la Roumanie, de la Serbie à la Hongrie, les lieux d'installation subventionnée d'entreprises européennes ou internationales à bas coût de production.

Cette rentabilité de la main d'œuvre est alimentée par un droit du travail quasi inexistant, une flexibilité systématique et des salaires faibles. Les populations « souhaitent la fin de la marginalisation économique et sociale en Europe et la possibilité de vivre décemment dans son pays. »¹ Le dirigeant social démocrate albanais entend moderniser son pays grâce à des partenariats public-privé ou de mise en concurrence - soutenue par l'Union européenne - des universités ouvertes au marché, ce qui a provoqué d'importantes et inédites manifestations d'étudiant-e-s. Les alternances politiques n'y changent rien, même quand c'est l'extrême droite qui est au pouvoir. Face à cette situation où des pays « se transforment depuis quelques années en périphéries manufacturières »¹, des mobilisations importantes se développent. Comme en Hongrie, pour s'opposer à la loi de flexibilisation du temps de travail. « Nous ne sommes pas des esclaves ! »² clament des mani-

festant-e-s tandis que des grèves victorieuses ont eu lieu chez Audi, Mercedes-Benz ou Bosch. En Pologne gouvernée depuis 2015 par le PiS (Droit et justice), parti autoritaire et ultra-conservateur, la liste Wiosna (Printemps) pour les européennes développe des thèmes opposés au néolibéralisme et au conservatisme : l'écologie avec la fin du charbon, la légalisation de l'avortement jusqu'à la douzième semaine, la « liquidation des fonds publics alloués à l'Église, l'arrêt des cours de religion à l'école, la fin du paiement des prêtres par l'État »³, la promotion des « biens publics » comme l'éducation, la santé, la fonction publique...

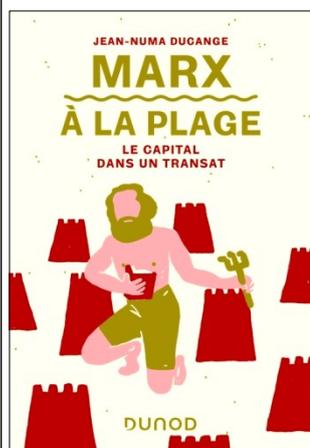
Des horizons s'ouvrent avec l'émergence de ces thèmes dans le débat, les luttes dans plusieurs pays ou l'élection récente d'une avocate écologiste et anticorruption en Slovaquie. Ces populations ne le doivent pas à la politique de l'Union européenne ! ☐

¹ J.-A. Dérent et S. Rico. *Vent de révolte des Balkans à la Hongrie*, Le Monde diplomatique, mai 2019

² C. Léotard. *Un front syndical contre Viktor Orbán*, Le Monde diplomatique, mai 2019

³ Amélie Poinot. *Wiosna, la nouvelle gauche polonaise qui veut investir « dans le bien commun »*, Mediapart, 21.04.2019

Lecture estivale...



Jean-Numa Ducange, maître de conférence à l'Université de Rouen, qui fut l'invité du CREAL76 pour une conférence sur Jaurès et qui a récemment animé la conférence « Les frontières de la laïcité » de Frédérique de la Morena, vient de publier un essai sous le titre : *Marx à la plage. Le capital dans un transat*.

Karl Marx est universellement connu pour ses théories sociales et économiques, notamment autour du capital. De nombreux mouvements révolutionnaires ont adopté sa pensée, le marxisme. L'ouvrage de J-N Ducange reprend en les vulgarisant la pensée de Marx ainsi que son ouvrage majeur qui reste une référence : *Le Capital*. Il s'intéresse également à sa postérité et son influence de sa mort à nos jours. ☐

DUCANGE, J.-N. (2019). *Marx à la plage. Le capital dans un transat*. Paris : Dunod.



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglars
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59

site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

« La principale raison pour laquelle ils s'accrochent à la religion n'est pas qu'elle console, mais qu'ils ont été abandonnés par notre système éducatif et qu'ils ne se rendent même pas compte qu'ils peuvent opter pour l'incrédulité. »

Richard DAWKINS

Népotisme et révolution : l'avantage d'être fayot



Dans plusieurs sociétés animales inégalitaires (humains compris), les hiérarchies sociales se maintiennent et conditionnent l'accès qu'ont les individus aux ressources, et à terme le nombre de leurs descendants. Ces hiérarchies sociales sont établies et maintenues par des attributs, signaux, symboles, voire combats où l'aptitude physique est reflétée, symbolisée, ou bien effectivement mise à l'épreuve. Cependant, il existe des sociétés où ces hiérarchies sont conventionnellement maintenues par héritage népotique où le(s) dominant(s) favorise(nt) l'accès aux ressources à leurs affiliés ou à leurs alliés. Dans ces cas de figure, ce sont les relations sociales (certains diraient la maquette), et non la force physique, qui conditionnent en fin de compte le nombre de descendants. Autant dire que cela devient important du point de vue de la composition d'un lignage généalogique et donc de l'évolution de l'espèce concernée.

Ceci a été décrit chez les babouins, macaques et singes ver-vet, et chez les hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*), où la femelle la plus agressive transmet son rang social à ses filles, domine les autres, et donne prioritairement accès à la nourriture à sa propre descendance (les mâles sont exclus de l'héritabilité du rang social). Oui mais voilà, il existe parfois de petites entorses à ces règles, voire même de petites révolutions. Peu d'études ont été consacrées aux changements de rang, voire de changements de groupes dominants dans les sociétés népotiques. Si les relations sociales déterminent le nombre de descendants indépendamment de l'aptitude physique sur un trop long terme, qu'est-ce qui empêche des individus dominés mais physiquement bien pourvus d'ignorer la convention sociale et de la défier ?

Une étude qui vient d'être publiée¹ a suivi au Kenya, 27 années durant, 5 générations de hyènes tachetées. Cette espèce grégaire vit en clans nombreux et caractérisés en leur sein par une hiérarchie népotique strictement matrilineaire stable et très entretenue, ce qui fait de cette espèce un bon modèle d'étude des processus de changements de rangs : en gros, comment les révolutions s'opèrent. Chez ces hyènes la règle est la suivante : le rang hiérarchique affecte fortement le succès reproducteur, notamment par un ordre rigide d'accès à la nourriture. Les femelles juvéniles acquièrent un rang social immédiatement en dessous de celui de leur mère, et sont au dessus de leurs sœurs plus âgées (phénomène nommé « ascendance du plus jeune »). Cette hiérarchie s'exprime au sein d'une coalition d'affiliés - où la mère régule parfois les relations agressives en remettant chacun à sa place -, coalitions qui peuvent incorporer parfois des non affiliés.

Dans la population kenyane étudiée, il existait au départ de

l'étude de multiples lignages maternels, mais après 27 années il ne restait plus que les quatre lignages du plus haut rang, tandis que la démographie globale du clan doublait. Le lignage le plus élevé comprenait 2 femelles en 1988 et 21 femelles en 2014, soit une augmentation d'un facteur dix. Le lignage de second rang augmentait son nombre de femelles d'un facteur 9, tandis que les lignages de rangs 3 et 4 d'un facteur 2 seulement. Les chercheurs ont observé 12 500 interactions agressives chez 249 femelles. Globalement, l'ordre règne : 78 % des individus acquièrent leur rang social selon les règles connues d'héritage matrilineaire et d'ordre d'arrivée dans la fratrie, lequel reste stable dans le temps. Mais les chercheurs ont trouvé aussi que 43 % des femelles ont fait l'expérience d'au moins un changement de rang au cours de leur vie et que 14 % des assignations annuelles de rangs se sont produites par changement de rang. 24 % des agressions ont bénéficié du soutien d'une coalition. L'étude montre que les hyènes qui forment des coalitions avec des individus de rang social supérieur favorisent leurs chances d'améliorer leur position dans la hiérarchie. Les fayots ont donc de l'avenir. Les alliances sociales favorisent les changements de rang, et les femelles n'ont quasiment aucune chance d'améliorer seules leur rang. En mesurant le succès reproducteur des individus sur leur vie entière, l'étude montre que ces changements ont des répercussions majeures sur le devenir généalogique des individus.

De plus, ces conséquences sont amplifiées au cours des générations, car des petites différences de statut social cumulent leurs effets sur le succès reproducteur des individus à travers les générations. □

¹ Strauss, E. & Holekamp, K.E. PNAS 116 (18) : 8919-8924 (30 avril 2019).

« En science comme ailleurs, l'inertie intellectuelle, la mode, le poids des institutions et l'autoritarisme sont toujours à craindre »

Hubert REEVES